



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-28581>

Département(s) de publication : **68**

Annonce n° **24-28581**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-15964

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Saint-Louis Agglomération

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20006605800013

Ville : Saint-Louis

Code postal : 68305

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 68

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de carrelage dans les établissements sportifs de SAINT-LOUIS Agglomération

Code CPV principal - Descripteur principal : 45431000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la mise en oeuvre d'un accord-cadre à bons de commande pour la réalisation de travaux de carrelage dans les établissements sportifs de SAINT-LOUIS Agglomération et plus spécifiquement dans ses piscines. Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et dans le document financier. Il s'agit d'un accord-cadre de travaux. Code NUTS : FRF12 Lieu(x) d'exécution : Territoire de Saint-Louis Agglomération et plus précisément VILLAGE-NEUF (68128) et SAINT-LOUIS (68300)

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre : 40% Prix : 60%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Cet avis a été déclaré Sans Suite

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/03/2024